



**CONVENTION REGIONALE POUR L'EGALITE ENTRE LES FILLES ET LES GARÇONS,
LES FEMMES ET LES HOMMES, DANS LE SYSTEME EDUCATIF
2013 - 2018**

Signée par :

L'Etat représenté par Michel LALANDE,
Préfet de la région Basse Normandie, Préfet du Calvados,

L'académie de Caen représentée par Christophe PROCHASSON,
Recteur de l'académie de Caen, chancelier de l'université,

L'Autorité académique de l'enseignement agricole, représentée par
Jean CEZARD, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF),

La Région Basse-Normandie, représentée
par Laurent BEAUVAIS, Président,

L'Université de Caen Basse-Normandie, représentée par
Pierre SINEUX, Président,

L'École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen (ENSICAEN) représentée par
Dominique GOUTTE, Directeur,

L'Agence Régionale de Santé - Basse Normandie, représentée par
Pierre-Jean LANCERY, Directeur général,

Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) représenté par
Virginie CATHERINE, Directrice,

L'Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions (ONISEP) représenté par
Martial SALVI, Délégué Régional,



Vu :

Le principe de mixité inscrit dans le code de l'éducation : « les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur [...] contribuent à favoriser la mixité et l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment en matière d'orientation »,

Les articles L. 121-1, L 312-17-1 et L 721-1, L123-2, D.331-23, D331-47, D341-1, D341-23 du code de l'éducation,

La loi n°2010-769 du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants dont l'article 23 qui modifie le code de l'éducation et prévoit qu'une information consacrée à l'égalité entre les hommes et les femmes, à la lutte contre les préjugés sexistes et à la lutte contre les violences faites aux femmes et les violences commises au sein du couple est dispensée à tous les stades de la scolarité,

La convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif signée, pour la période 2013-2018, par six Ministères le 7 février 2013,

Le plan régional stratégique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes 2013-2018,

Le protocole d'accord-cadre régional pour favoriser l'accès des femmes aux métiers du transport et de la logistique 2010-2014,

L'accord-cadre régional pour le développement de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les TPE et les PME par la formation tout au long de la vie, 2010-2013,

L'accord-cadre régional pour encourager, développer et valoriser la place des femmes dans les métiers du BTP, 2010-2015,

Le protocole d'accord régional pour agir en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes tout au long de la vie dans les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire, 2012-2017,

Le projet régional de santé de Basse-Normandie pour la période 2013-2018,

Le protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2009-2014 signé par 75 partenaires engagés à combattre ensemble le fléau des violences faites aux femmes sur le département du Calvados,

PREAMBULE

En Basse-Normandie, les femmes sont de plus en plus nombreuses sur le marché du travail comme en France métropolitaine. Ainsi en 2009, le taux d'activité des femmes entre 15 et 64 ans représente sur la région 67.7 % contre 74.7% des hommes soit 7 points d'écart. Alors qu'en 1990 la différence entre les taux d'activité féminin et masculin se chiffrait à 19 points. Ainsi, on observe que le modèle familial a évolué au profit de l'entrée des femmes sur le marché du travail. Cette croissance pourrait se poursuivre pour atteindre à l'horizon 2030, au regard de l'évolution constatée entre 1975 et 2010 et en prenant en compte les réformes des retraites successives, une prévision de 71.3% de Bas-Normandes contre 76.8% des hommes, soit un écart de seulement 5.5 points du taux d'activité entre les hommes et les femmes.*

Cependant certains indicateurs demeurent inchangés, ce qui incite fortement à poursuivre les actions déjà engagées voire à les développer et à innover dans le cadre de cette nouvelle convention.

Les constats :

- Les femmes forment toujours le contingent le plus important des métiers les moins qualifiés en 2009, 55% des femmes en emploi occupent ce type de métiers contre seulement 23% des hommes.
- La majeure partie des emplois occupés par les femmes se concentre dans seulement 11 familles professionnelles sur les 87 familles existantes.
- Il est à noter également que s'orienter vers des métiers atypiques de sexe est moins facile pour les femmes car elles doivent assumer les préjugés et les réticences.
- Par ailleurs, le bilan de l'insertion en Basse Normandie fait apparaître des disparités ; ainsi en février 2011, 7 mois après avoir quitté une formation (par la voie scolaire), les jeunes femmes s'insèrent à 49,9 % contre 55,5 % pour les garçons. Une explication s'impose : l'insertion des garçons est facilitée par le choix des métiers porteurs.
- De même, le taux de chômage est plus élevé pour les femmes que pour les hommes.

La convention régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans le système éducatif, s'inscrit dans la continuité d'une ambition affirmée par la convention interministérielle définie en février 2013. En Basse-Normandie, l'état et la région s'associent pleinement à cette action.

Les différents objectifs de la présente convention visent à favoriser l'égalité entre les sexes dans une perspective d'action éducative dans le cadre du projet Académique, des projets d'établissements, et des règlements intérieurs.

En outre, cette convention régionale consacrée à la réussite de tous et de toutes, qui est au cœur du service public, doit porter à tous les niveaux le message de l'égalité en s'employant à modifier la division sexuée des rôles dans la société. Préjugés et stéréotypes sexistes, ancrés dans l'inconscient collectif, sont la source directe de discriminations et, à ce titre, doivent être combattus dès le plus jeune âge.

* Source : INSEE « Les femmes et l'emploi en Basse-Normandie »

LES PARTIES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION REGIONALE CONVIENNENT CE QUI SUIVIT :

I. Créer les conditions pour que l'école du premier, du second degré et l'enseignement supérieur soit un espace collectif où se construit l'égalité des sexes

Développer une culture et inciter à la réflexion sur la place des hommes et des femmes dans la société, en prenant appui sur les différents programmes dispensés aux élèves, en utilisant le socle commun de compétences, les Travaux Personnels Encadrés ou tout dispositif favorisant l'expression de cette volonté vers une plus grande égalité entre les sexes et permettre ainsi à chacun, filles et garçons, d'élaborer ses projets qu'ils soient d'ordre social, professionnel ou personnel, dans un climat serein.

➤ En direction des personnels des établissements de formation et d'enseignement :

En intégrant une approche globale dans la démarche éducative, notamment dans le cadre de l'orientation et de l'éducation à l'égalité des sexes dans la formation initiale et continue des personnels enseignants du premier et du second degré, d'éducation et d'orientation et plus particulièrement en sensibilisant les enseignants, le personnel éducatif et les formateurs à la déconstruction des stéréotypes sexistes,

En diffusant les recherches sur l'égalité entre les sexes,

En incitant à la rédaction d'un axe en faveur de l'égalité entre les sexes dans chaque projet d'établissement et d'école,

➤ En direction des élèves, des étudiants et des fédérations de parents d'élèves :

En donnant aux élèves, étudiant-e-s les outils nécessaires pour mieux appréhender le traitement du genre dans les médias en lien avec le Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information (CLEMI),

En proposant aux fédérations de parents d'élèves et aux associations familiales de mener des actions spécifiques dans l'esprit d'une coéducation,

En associant les élus du Conseil Académique de la Vie Lycéenne à l'action en faveur de l'égalité filles – garçons,

En encourageant par des actions spécifiques auprès des filles la pratique d'activités physiques et sportives.

II. Transmettre aux filles et aux garçons, aux hommes et aux femmes, une égale ambition scolaire et professionnelle pour une plus grande mixité des filières de formations

Près de deux filles sur trois s'orientent vers une seconde générale et technologique dans l'académie contre un garçon sur deux. Les garçons s'orientent donc plus souvent dans la voie professionnelle (46 % contre 36 %). Dans l'enseignement supérieur, les filles sont minoritaires en sciences et en sciences et techniques des activités physiques et sportives et les garçons minoritaires en lettres, langues, psychologie et sociologie. Il convient par conséquent, au vu de ces indicateurs académiques, d'interroger les pratiques, de penser différemment, de prendre conscience que toutes les filières sont accessibles aux filles et aux garçons, d'inciter à changer notre regard sur les métiers et les compétences et d'aider les jeunes à élargir leurs choix professionnels.

➤ En direction des personnels des établissements de formation et d'enseignement

Par l'analyse et l'exploitation des données sexuées accessibles en Basse-Normandie permettre à la communauté éducative de définir des objectifs et des actions pour favoriser la mixité des filières d'enseignement et diversifier l'orientation des filles et des garçons y compris dans le cadre de l'apprentissage,

En engageant une étude afin d'identifier les leviers et les obstacles concernant la diversification des orientations des filles et des garçons à chaque palier d'orientation,

En valorisant les expérimentations et innovations visant l'amélioration de l'équilibre des filières.

➤ En direction des élèves, des étudiant-e-s et des fédérations de parents d'élèves :

En intégrant la thématique de l'égalité entre les sexes dans les documents d'aide à l'orientation (ONISEP),

Par la promotion des formations qui sont les moins attractives pour les jeunes filles mais aussi pour les jeunes hommes,

En développant les outils de communication en direction des filles et des garçons visant à lutter contre les stéréotypes,

En développant des actions de coopération avec l'apprentissage, les stages, le tutorat afin de valoriser la place et le rôle des femmes et la mixité dans les secteurs porteurs d'emploi.

III. Renforcer l'éducation au respect mutuel en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons

Permettre un mieux-vivre ensemble et de meilleures conditions d'apprentissage afin que les rapports entre les garçons et les filles évoluent vers plus d'égalité, de liberté, d'émancipation et d'esprit critique. L'éducation au respect mutuel contribue à la formation des élèves et des étudiant-e-s dans ses relations à soi et aux autres. Elle leur permet de comprendre des règles sociales mais aussi d'appréhender et d'intégrer progressivement les questions majeures qui traversent notre société.

En inscrivant l'égalité entre les filles et les garçons dans le règlement intérieur des établissements,

En encourageant le développement de la thématique dans les Comités Éducation à la Santé Citoyenneté (CESC) dans les établissements scolaires,

En encourageant la diffusion des bonnes pratiques en matière de prévention des comportements sexistes en s'appuyant sur le réseau existant des correspondants égalité présents dans les établissements scolaires de l'académie de Caen,

En réaffirmant l'obligation de séances d'éducation à la sexualité (Code de l'éducation) et en développant des actions qui pourront porter notamment sur la prévention des discriminations en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre,

En veillant à ce que l'information relative à la contraception soit relayée dans chaque établissement scolaire y compris vers l'enseignement supérieur et vers l'enseignement spécialisé, en l'articulant avec l'apport de connaissances concernant la physiologie de la reproduction et en utilisant les supports d'information à destination des élèves et étudiant-es afin qu'ils connaissent leurs droits en matière d'accès à la contraception.

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DE LA CONVENTION REGIONALE

I. Le Pilotage

1-1 Mise en Œuvre

Le pilotage et le suivi de la mise en œuvre de la présente convention sont confiés à un comité de pilotage réunissant les représentants de chacun des signataires sous la présidence du recteur d'académie représenté par le CSAIO et du Préfet de la région Basse-Normandie, Préfet du Calvados représenté par la déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité. Il se réunit une fois par an. Il a pour vocation d'évaluer le bilan des actions réalisées et d'arrêter un nouveau programme annuel et de mobiliser les moyens nécessaires pour financer les projets engagés.

1-2 Le suivi

La constitution d'un comité technique régional comprenant : le CSAIO, la déléguée régionale aux droits des femmes, les chargées de mission Droits des Femmes et à l'Égalité, un représentant de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, un Chef d'Établissement par Bassin d'éducation ou son représentant, un représentant des établissements et services assurant une éducation spécialisée, les référents égalité de l'université de Caen de Basse Normandie, un représentant du CROUS, un représentant de la délégation académique à l'enseignement technique, un référent mémoire-citoyenneté, un représentant de l'enseignement agricole, un représentant d'un comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, un représentant de l'ENSI CAEN, une assistante sociale, une infirmière, un conseiller principal d'éducation, un élu du conseil académique de la vie lycéenne (CAVL), ainsi qu'un représentant de la mission de lutte contre le décrochage scolaire.

Il se réunira au moins deux fois par an. Sa vocation est de définir les objectifs, d'orienter et de mettre en cohérence les actions en lien avec les problématiques identifiées au sein des établissements scolaires qui nécessitent soit un plan d'action soit des projets identifiés pour y remédier. Le groupe de travail pourra à cette occasion solliciter les partenaires et les associations œuvrant dans ce domaine.

II. Les Moyens

2-1 Les moyens humains

- La chargée de mission académique pour l'égalité entre les filles et les garçons avec en appui un personnel administratif,
- La délégation régionale au droit des femmes et à l'égalité du SGAR et les chargées de mission aux droits des femmes et à l'égalité des directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations,
- Les référents égalité dans chaque direction des services départementaux de l'éducation nationale (Calvados, Manche, Orne),
- Les correspondants égalité dans les établissements scolaires,
- Les référents égalité de l'enseignement agricole,
- Un représentant de l'ENSI CAEN.

2-2 Les moyens financiers

Les moyens nécessaires à la déclinaison du programme régional d'actions résulteront de l'affectation des crédits déconcentrés aux services de l'État, des crédits d'intervention inscrits au contrat de projet État Région et de la mobilisation des fonds européens ainsi que l'apport de chaque structure impliquée.

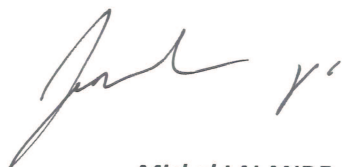
III. L'Évaluation

Chaque structure s'engage à mettre en place et à communiquer au comité de pilotage un suivi et une évaluation des actions ou des projets.

La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans et pourra faire l'objet d'une prorogation. Elle prend effet à compter de la date de la signature.

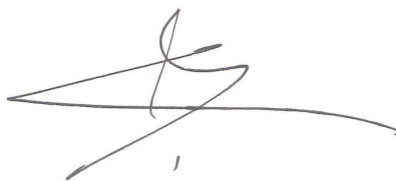
Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un accord écrit des parties sous forme d'avenant.

Le Préfet de la région Basse-
Normandie,
Préfet du Calvados



Michel LALANDE

Le Recteur de l'académie
de Caen,
Chancelier de l'Université



Christophe PROCHASSON

Le Directeur Régional de
l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la
Forêt



Jean CEZARD

Le Président du Conseil
Régional de Basse-
Normandie



Laurent BEAUVAIS

Le Président de
l'Université de Caen
Basse-Normandie



Pierre SINEUX

Le Directeur de l'Ecole
Nationale Supérieure
d'Ingénieurs de Caen
(ENSI ISMRA)



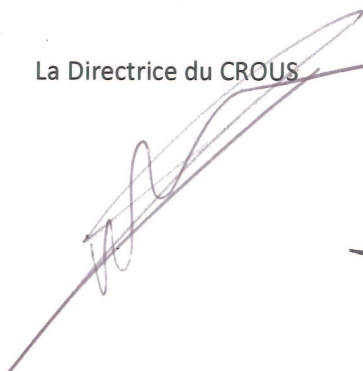
Dominique GOUTTE

Le Directeur Général de
l'Agence Régionale de Santé
Basse Normandie



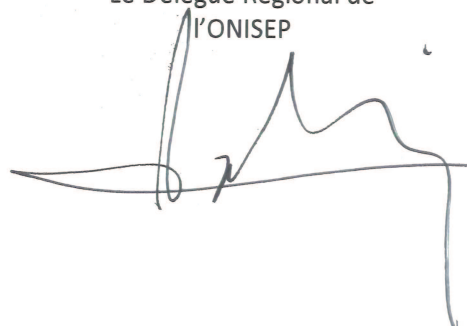
Pierre-Jean LANCERY

La Directrice du CROUS



Virginie CATHERINE

Le Délégué Régional de
l'ONISEP



Martial SALVI

SERVICES DECONCENTRES DE L'ÉTAT ENGAGÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION :

Le SGAR/Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE)

Le SGAR/Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie (DRRT)

La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)

La Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (DRAAF)

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS)

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) du Calvados

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) de la Manche

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) de l'Orne

Etablissements publics associés :

Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

La Délégation Régionale de l'Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions

Le Centre Régional de Documentation Pédagogique

TEXTES DE REFERENCE

➤ Loi Refondation : L 311-4

Le principe de mixité est inscrit dans le code de l'éducation (article L. 121-1) depuis sa modification par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École de 2005 : « les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur [...] contribuent à favoriser la mixité et l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment en matière d'orientation. »

La loi n°2010-769 du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants prévoit dans son article 23 qu'une information consacrée à l'égalité entre les hommes et les femmes, à la lutte contre les préjugés sexistes et à la lutte contre les violences faites aux femmes et les violences commises au sein du couple est dispensée à tous les stades de la scolarité. Le code de l'éducation a été modifié en ce sens. Articles L312-17, L721-1, L. 121-1, L 312-17-1 et L 721-1, L123-2, D.331-23, D331-47, D341-1, D341-23 du code de l'éducation,

Deux approches de la question sont ainsi privilégiées :

- aider à la diversification des choix d'orientation des filles et des garçons,
- assurer une formation à la connaissance et au respect des droits de la personne ainsi qu'à la compréhension des situations concrètes qui y portent atteinte.

[Code de l'éducation \(article L121-1\)](#)
[Code de l'éducation \(article L 312-17-1\)](#)
[Code de l'éducation \(article L 721-1\)](#)

➤ La convention interministérielle :

Inscription dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République :

L'éducation à l'égalité dès le plus jeune âge, de l'éducation au respect mutuel et le principe d'une plus grande prise en compte de la mixité des filières de formation dans l'orientation des élèves. Le programme « ABCD de l'égalité » sera expérimenté à compter de la rentrée prochaine dans cinq académies, puis généralisé à la rentrée 2014.

La convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif a été signée pour la période 2013-2018 par six ministères le 7 février 2013. Elle engage les parties signataires à renforcer l'action interministérielle pour la promotion de l'égalité entre les sexes dans le système éducatif.

Cette convention est articulée autour de 3 chantiers prioritaires qui seront déclinés dès 2013 :

1. Acquérir et transmettre une culture de l'égalité entre les sexes,
2. Renforcer l'éducation au respect mutuel et à l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes,
3. S'engager pour une plus grande mixité des filières de formation et à tous les niveaux d'étude.

Le conseil supérieur des programmes (CSP) et le Conseil national d'évaluation du système éducatif (CNE), ont vu leur indépendance renforcée et leur composition organisée autour du principe de parité entre les femmes et les hommes. Les parlementaires qui en sont membres seront désignés par les commissions compétentes en matière d'éducation de l'Assemblée nationale et du Sénat ;

La formation dispensée dans les écoles élémentaires assurera les conditions d'une éducation à l'égalité de genre (article 31) ;

Les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) organiseront des formations de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les discriminations (articles 49 et 51) ;
Le travail parlementaire a aussi permis de préciser que *« l'information délivrée en matière d'orientation s'attache donc particulièrement à lutter contre les représentations préconçues et sexuées des métiers. »* ([Amendement de l'article 1er alinéa 187](#)).

« CONCOURS REGIONAL SUR LE RESPECT MUTUEL ENTRE LES FILLES ET LES GARÇONS »

Pilote de l'action	Secrétariat Général pour les affaires Régionales (SGAR)/ Délégation Régionale au droit des femmes et de l'égalité (DRDFE) Rectorat- Service académique d'Information et d'Orientation (SAIO)
Territoire	Académie de Caen – Basse-Normandie
Partenaires	La Région Basse Normandie, le Conseil Général Calvados, Manche, Orne, GDF SUEZ, la SNCF, le Groupe La Poste, la MAIF, Keolis Calvados, le Mémorial de Caen – Cité d'histoire pour la paix, le Musée des Beaux-Arts de Caen et l'association l'Etape.
Diagnostic	Dans le cadre de la convention régionale, le Recteur avec le soutien de la Préfecture de la région Basse-Normandie, engage ses services à développer des actions en faveur du respect mutuel entre les filles et les garçons et à organiser des manifestations autour de ce thème.
Objectifs de l'action ou du dispositif	<u>Lutter</u> contre les discriminations <u>Sensibiliser</u> les professionnels de l'Education Nationale au respect mutuel entre les filles et les garçons. <u>Promouvoir</u> auprès des élèves une éducation fondée sur le respect mutuel entre les deux sexes et sur l'égalité des chances.
Description de l'action ou du dispositif	<u>Ce concours est ouvert</u> aux classes de l'école élémentaire, des collèges et des lycées de l'Académie de Caen ainsi qu'aux Etablissements des Ministères de l'Agriculture, des Affaires Maritimes et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. <u>Chaque classe participant au concours</u> présentera une production réalisée sur un support papier format A3 : graphisme, texte, poème, bande dessinée, collage photos, montage numérique en répondant à la consigne suivante : « <i>Exprimez par un visuel ce que signifie pour vous le respect mutuel entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes</i> »
Calendrier	<u>Lancement du concours</u> : septembre. <u>Date limite d'envoi</u> des différentes productions : février. <u>Vote en ligne</u> des productions et délibération du jury : mars. <u>Annonce des résultats</u> et remise des prix à l'auditorium du Musée des Beaux-arts de Caen : avril.
Modalité de suivi et d'évaluation	Le suivi est organisé par le Service Académique d'Information et d'Orientation sur l'ensemble du dispositif : courriers et accompagnement des équipes éducatives.
Indicateur de réalisation et d'impact	Nombre d'établissements inscrits et de classes participantes Nombre de productions affiches et vidéos et évaluation qualitative.

**« RESEAU ACADEMIQUE DE CORRESPONDANT-ES EGALITE ENTRE LES FILLES ET LES GARÇONS DANS
LES ETABLISSEMENTS PUBLICS »**

Pilote de l'action	Rectorat de Caen – SAIO
Territoire	Académie de CAEN
Partenaires	Association l'Etape, Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), Le Planning familial
Diagnostic	Dans le cadre de la convention régionale <u>mettre en place un réseau de correspondants égalité des genres</u> qui dans les établissements scolaires seront les relais de la politique académique en matière d'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.
Objectifs de l'action ou du dispositif	<u>Les correspondant-e-s</u> sont des personnes ressources sur la problématique de l'égalité entre les filles et les garçons dans les établissements scolaires et répondent aux équipes éducatives qui souhaitent mettre des actions en place autour d'un besoin identifié. <u>Le réseau</u> est constitué sur la base d'un volontariat, il peut être constitué par des enseignant-e-s, Professeur-e-s documentalistes, CPE, Infirmier-e-s, Assistant-e-s de service social, COPs, Chefs d'Etablissement.
Description de l'action ou du dispositif	Les correspondant-e-s : <u>Diffusent</u> au sein de l'établissement les différentes informations sur la thématique (outils pédagogiques, prix, concours) <u>Participent</u> aux formations spécifiques <u>Repèrent</u> les problèmes (comportement sexiste ou sexuels) <u>Participent</u> à la réflexion académique
Calendrier	Une action pour une formation inscrite au Plan Académique de Formation. Une journée pour les néo-correspondant-e-s
Modalité de suivi et d'évaluation	Un appel à candidatures est envoyé tous les ans dans les établissements scolaires. Le SAIO met en place une formation spécifique en direction des correspondant-e-s en fonction de leurs besoins.
Indicateur de réalisation et d'impact	Nombre de correspondant-e-s volontaires et actions mises en place.

**« RENCONTRES DES CORRESPONDANT-E-S EGALITE ENTRE LES STRUCTURES DE L'AGRICULTURE ET
LES CORRESPONDANT-E-S EGALITE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES EDUCATION NATIONALE –
ACADEMIE DE CAEN »**

Pilote de l'action	Direction Régionale de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt de Basse Normandie(DRAAF) Rectorat-SAIO SGAR/DRDFE
Territoire	Académie de Caen et région de Basse Normandie
Partenaires	Associations
Diagnostic	<u>Créer des liens</u> entre les différents correspondant-e-s égalité du champ de l'éducation
Objectifs de l'action ou du dispositif	Echanges de pratiques
Description de l'action ou du dispositif	Organiser une rencontre
Calendrier	Année scolaire 2013-2014
Modalité de suivi et d'évaluation	Questionnaire d'évaluation de la journée
Indicateur de réalisation et d'impact	Réalisation d'une journée annuelle

« SENSIBILISATION DES JEUNES ELU-ES DU CONSEIL ACADEMIQUE DE LA VIE LYCEENNE (CAVL), ET DES DELEGUE-ES ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE »

Pilote de l'action	Rectorat -SAIO, Proviseur vie scolaire Région de Basse Normandie Assistante sociale conseillère technique du Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD) - DRAAF
Territoire	Académie de Caen - Basse Normandie
Partenaires	Ligue de l'enseignement Association Régionale des Œuvres Éducatives et de Vacances de l'Éducation Nationale (AROEVEN)
Diagnostic	Nécessité de prendre en compte des principes d'égalité entre les femmes et les hommes dans les travaux du CAVL et des Délégué-e-s élèves de l'enseignement agricole.
Objectifs de l'action ou du dispositif	<u>Réaliser</u> des documents de communication, les diffuser auprès des élèves et <u>accompagner</u> des projets sur la problématique
Description de l'action ou du dispositif	Présentation des concepts de rapports sociaux femmes/hommes et des politiques sociales nationales et européennes Public : lycéen-ne-s
Calendrier	Durée de la convention 2013-2018
Modalité de suivi et d'évaluation	Une intervention par an, puis suivi des projets.
Indicateur de réalisation et d'impact	Suivi des élu-e-s : nombre de jeunes concernés

« PROMOUVOIR L'EGALITE VIA LES COMITES D'EDUCATION A LA SANTE ET A LA CITOYENNETE »

Pilote de l'action	Comité de pilotage des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)
Territoire	Académie de Caen
Partenaires	Fédérations de parents d'élèves Fédérations de lycéen-ne-s
Diagnostic	Le CESC est un outil pour les Etablissements scolaires qui permet de traiter la question de l'égalité filles garçons.
Objectifs de l'action ou du dispositif	Développer la contribution des CESC à la promotion du respect entre les filles et les garçons, ainsi que la diversification des orientations des filles et des garçons.
Description de l'action ou du dispositif	Développer la thématique de l'égalité filles/garçons dans tous les CESC de l'académie.
Calendrier	Sur la durée de la convention 2013 -2018
Modalité de suivi et d'évaluation	Examen à chaque comité de pilotage
Indicateur de réalisation et d'impact	Recensement des projets CESC traitant de la problématique égalité filles/garçons

**« SENSIBILISER LES JEUNES A LA PROBLEMATIQUE DES FEMMES DANS LA RESISTANCE A TRAVERS
LE TEMOIGNAGE DE CHARLOTTE DELBO, ECRIVAIN ET RESISTANTE, COMPAGNIE LA PIERRE
BLANCHE »**

Pilote de l'action	Rectorat – SAIO, IPR Lettres/théâtre/ IPR Histoire/IEN Histoire Géographie SGAR/DRDFE
Territoire	Académie de Caen Basse Normandie
Partenaires	Région de Basse Normandie Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Rectorat – Délégation Académique de l'Action Culturelle
Diagnostic	Manque de visibilité du rôle des femmes dans la culture historique des citoyen-ne-s.
Objectifs de l'action ou du dispositif	<u>Réaliser un travail pédagogique</u> sur la mémoire des femmes : rappeler et faire connaître une réalité historique. <u>Transmettre</u> une mémoire, une œuvre et une pratique
Description de l'action ou du dispositif	Un travail informatif et pédagogique auprès du public scolaire sur la mémoire de la « résistance » et des « femmes résistantes ».
Calendrier	Année scolaire 2013-2014
Modalité de suivi et d'évaluation	Suivi de l'action dans les établissements scolaires de l'académie.
Indicateur de réalisation et d'impact	Nombre d'élèves ayant bénéficié de l'action.

« ÉDUCATION A LA SEXUALITE »

Pilote de l'action	Infirmier-e conseiller-e du recteur Comité de pilotage : « relance de l'éducation à la sexualité »
Territoire	Académie de Caen - Basse Normandie
Partenaires	L'Agence Régionale de Santé - Basse Normandie (ARS) Équipe de formateurs académiques Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) Planning familial Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Caen Conseil régional de Basse Normandie Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI), Institut Régional du Travail Social de Basse Normandie (IRTS).
Diagnostic	Indicateurs qui alertent sur la nécessité de relancer les actions autour de la contraception auprès des Écolier-e-s, Collégien-ne-s et lycéen-ne-s.
Objectifs de l'action ou du dispositif	Développer les séances d'éducation affective et sexuelle dans le cadre des CESC
Description de l'action ou du dispositif	<u>Mettre en place des actions</u> avec les partenaires <u>Créer des liens</u> avec les partenaires.
Calendrier	Durée de la convention 2013-2018
Modalité de suivi et d'évaluation	Comité de pilotage des CESC
Indicateur de réalisation et d'impact	Nombre de grossesses conduites à terme en établissements scolaires. Diminution du nombre d'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) connus en établissements scolaires.

« STOP AUX VIOLENCES SEXISTES »

Pilote de l'action	Rectorat - Mission académique égalité filles/garçons Les membres du comité de pilotage des CESC SGAR/DRDFE - Région
Territoire	Académie de Caen – Basse Normandie
Partenaires	Planning familial Association l'Étape Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Actives (CEMEA) Chargé-e-s de mission droits des femmes
Diagnostic	La problématique des comportements sexistes demeure peu traitée, méconnue et banalisée en France, notamment du fait de la difficulté à définir et circonscrire ce type d'agissements. Les violences sexistes sont souvent qualifiées de violence « ordinaire », par les professionnels de l'éducation.
Objectifs de l'action ou du dispositif	<u>Élaborer</u> et diffuser un document de communication sur les violences sexistes afin de permettre une prise de conscience des jeunes, et ainsi <u>rendre visibles</u> les violences sexistes. Contenu envisagé du document : Rappel à la loi, rappel des règles de vie pour un mieux vivre ensemble. <u>Organiser un débat</u> lors de la semaine du 8 mars 2014. Il sera organisé dans les lycées de l'académie sur la problématique des comportements sexistes.
Description de l'action ou du dispositif	<u>Réaliser</u> un document destiné aux enseignant-e-s <u>Réaliser</u> un document destiné aux élèves <u>Organiser</u> un débat au sein des lycées sur la problématique des comportements sexistes.
Dotation aux lycées par le Conseil Régional Calendrier	<u>Support</u> : une bande dessinée intitulée EGAUX SANS EGO édité par l'association Égalité par Éducation est à la disposition des équipes éducatives pour aborder la lutte contre les discriminations. <u>Année scolaire</u> : 2013-2014 <u>Débat</u> : semaine du 3 au 8 mars 2014
Modalité de suivi et d'évaluation	Le Groupe de travail se réunit régulièrement.
Indicateur de réalisation et d'impact	Meilleure prise en compte des victimes Indicateurs : recensement des signalements Nombre de débats organisés dans les lycées sur la thématique.

« FORMER LES FORMATEURS D'ENSEIGNANTS ET AUTRES PERSONNELS A L'EGALITE ENTRE LES GARÇONS ET LES FILLES »

Pilote de l'action	École Supérieure du Professorat et de l'Education Stanislas Hommet, Directeur de l'ESPE Anne-Laure Le Guern, Chargée de mission Égalité Garçons Filles ESPE
Territoire	Sites ESPE : Calvados (14), Manche (50), Orne (61)
Partenaires	SGAR/Délégation aux Droits des Femmes en Basse-Normandie ; Rectorat de l'académie de Caen (en particulier le SAIO) ; Différentes composantes de l'université (dont les référent-e-s Egalité de l'UCBN)
Diagnostic	Méconnaissance des travaux sur les stéréotypes de genre ; reproduction et reconduction de ces stéréotypes qui sont sources d'inégalités, de discriminations et de souffrance.
Objectifs de l'action ou du dispositif	Former les formateurs d'enseignant-e-s (master MEEF) ; Former l'ensemble des personnels de l'ESPE.
Description de l'action ou du dispositif	<u>Sensibiliser</u> aux stéréotypes de genre ; <u>Organiser</u> un temps de formation <u>Créer</u> des événements (soirée rencontre avec un auteur - chercheur spécialiste des questions de genre ; soirée de présentation des ressources SAIO).
Calendrier	Mise en place de l'action dès l'année universitaire prochaine (2013 / 2014)
Modalité de suivi et d'évaluation	Mise en place d'un groupe de suivi pour l'évaluation de l'action
Indicateur de réalisation et d'impact	Utilisation des travaux de référence dans les travaux, en particulier les mémoires produits par les étudiants, Référence à ces questions dans les comptes rendus de visites et autres documents évaluatifs écrits par les formateurs.

« FORMER LES FUTURS ENSEIGNANTS ET PERSONNELS D'EDUCATION A L'EGALITE ENTRE LES GARÇONS ET LES FILLES PAR L'ANALYSE DU CONTEXTE PROFESSIONNEL »

Pilote de l'action	École Supérieure du Professorat et de l'Education Stanislas Hommet, Directeur de l'ESPE Anne-Laure Le Guern, Chargée de mission Égalité Garçons Filles ESPE
Territoire	Sites ESPE : Calvados (14), Manche (50), Orne (61)
Partenaires	SGAR/Délégation aux Droits des Femmes en Basse-Normandie ; Rectorat de l'académie de Caen (en particulier le SAIO) ; Différentes composantes de l'université (dont les référent-e-s Égalité de l'UCBN)
Diagnostic	Méconnaissance des travaux sur les stéréotypes de genre ; reproduction et reconduction de ces stéréotypes qui sont sources d'inégalités, de discriminations et de souffrances.
Objectifs de l'action ou du dispositif	Former les futurs enseignant-e-s et personnels d'éducation des différentes mentions du master MEEF. Mise en œuvre du cahier des charges de la formation des enseignants et personnels d'éducation.
Description de l'action ou du dispositif	La Thématique de l'égalité entre les garçons et les filles lors du bloc 4 « Contexte professionnel », obligatoire pour toutes les mentions et parcours. Thématique reliée à différents aspects (égalité, laïcité, prévention de la violence, orientation).
Calendrier	Mise en place de l'action dès l'année universitaire prochaine (2013 / 2014)
Modalité de suivi et d'évaluation	Mise en place d'un groupe de suivi pour l'évaluation de l'action.
Indicateur de réalisation et d'impact	Utilisation des travaux de référence dans les travaux, en particulier les mémoires produits ; Référence à ces questions dans les comptes rendus de visites et autres documents évaluatifs.

Convention régionale : 2013-2018

**« FORMER LES ENSEIGNANTS A L'EGALITE ENTRE LES GARÇONS ET LES FILLES AU SEIN DES
ANALYSES DES SITUATIONS PROFESSIONNELLES »**

Pilote de l'action	École Supérieure du Professorat et de l'Éducation Stanislas Hommet, Directeur de l'ESPE Anne-Laure Le Guern, Chargée de mission Egalité Garçons Filles ESPE
Territoire	Sites ESPE : Calvados (14), Manche (50), Orne (61)
Partenaires	SGAR/Délégation aux Droits des Femmes en Basse-Normandie ; Rectorat de l'académie de Caen (en particulier le SAIO) ; Différentes composantes de l'université (dont les référents Egalité de l'UCBN)
Diagnostic	Méconnaissance des travaux sur les stéréotypes de genre ; reproduction et reconduction de ces stéréotypes qui sont sources d'inégalités, de discriminations et de souffrances.
Objectifs de l'action ou du dispositif	Former les futurs enseignant-e-s et personnels d'éducation des différentes mentions du master MEEF. Mise en œuvre du cahier des charges de la formation des enseignant-e-s et personnels d'éducation.
Description de l'action ou du dispositif	<u>La thématique de l'égalité</u> entre les garçons et les filles traitée lors du bloc 5 « Analyse des situations professionnelles ». <u>Mettre à disposition</u> des formateur-trice-s des ressources (travaux de recherche et ressources disponibles sur le site académique) pour diffusion de ces travaux lors des analyses de pratiques.
Calendrier	Mise en place de l'action dès l'année universitaire prochaine (2013 / 2014).
Modalité de suivi et d'évaluation	Mise en place d'un groupe de suivi pour l'évaluation de l'action.
Indicateur de réalisation et d'impact	Utilisation des travaux de référence dans les travaux, en particulier les mémoires produits ; Référence à ces questions dans les comptes rendus de visites et autres documents évaluatifs.

« PARTICIPER A LA CONCEPTION DU PROJET E LEARNING DE SENSIBILISATION AUX STEREOTYPES HOMMES/FEMMES »

Pilote de l'action	École Supérieure du Professorat et de l'Éducation Stanislas Hommet, Directeur de l'ESPE Anne-Laure Le Guern, Chargée de mission Égalité Garçons Filles ESPE
Territoire	Tout public visé
Partenaires	SGAR/Délégation aux Droits des Femmes en Basse-Normandie ; Rectorat de l'académie de Caen (en particulier le SAIO) ; Différentes composantes de l'université (dont les référent-e-s Égalité de l'UCBN)
Diagnostic	Méconnaissance des travaux sur les stéréotypes de genre ; reproduction et reconduction de ces stéréotypes qui sont sources d'inégalités, de discriminations et de souffrance.
Objectifs de l'action ou du dispositif	Participer à la conception du module et diffuser ses contenus auprès des élèves de l'ESPE.
Description de l'action ou du dispositif	Participer au projet E learning porté par la DRDFE et par le-la référent-e Égalité à l'UCBN
Calendrier	Mise en place de l'action dès le premier semestre de l'année universitaire 2013/2014
Modalité de suivi et d'évaluation	Mise en place d'un groupe de suivi pour l'évaluation de l'action
Indicateur de réalisation et d'impact	Existence du module proposé.

Pilote de l'action	
Territoire	
Partenaires	
Diagnostic	
Objectifs de l'action ou du dispositif	
Description de l'action ou du dispositif	
Calendrier	
Modalité de suivi et d'évaluation	
Indicateur de réalisation et d'impact	